

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 19 janvier.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Les rigueurs de la saison et la suspension des travaux, qui en est la suite, ont frappé durement les classes nécessiteuses, et nous disions ces jours derniers avec quel empressement nos voisins d'Angleterre venaient au secours de ces misères au moyen d'abondantes souscriptions. Nous n'avions pas, en France, besoin de cet exemple pour apprendre à alléger le sort de ceux qui souffrent, et nos institutions de charité, qui fonctionnent avec tant d'efficacité, ont déjà soulagé, sans bruit, d'innombrables souffrances.

» Mais il faut des efforts exceptionnels pour faire face aux nécessités d'une saison exceptionnelle, et LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, toujours préoccupés du sort des classes pauvres, viennent de prendre une noble initiative que les personnes riches ou aisées s'empresseront d'imiter.

» Par les ordres de Leurs Majestés, une somme de 95,000 fr. a été mise à la disposition de M. le préfet de police, qui devra la distribuer aux classes nécessiteuses en bons de pains et en bons de combustible. Les distributions, qui comprendront 200,000 bons de pains et 15,000 bons de chauffage, ont commencé immédiatement par les soins de MM. les commissaires de police de Paris.

A toutes les époques de notre histoire militaire, on s'est préoccupé de l'importante question de l'organisation d'une réserve. Depuis 1818, de nombreux essais ont été tentés, mais sans succès. Tous les systèmes proposés, ou même parfois mis momentanément en pratique, ont été successivement abandonnés, et le problème attend encore une solution.

Cette lacune de notre organisation militaire sera comblée par le projet relatif à la réunion dans les dépôts d'instruction d'une partie du contingent de chaque classe, projet qui sera mis à exécution le 1^{er} février prochain.

Suivant ce projet, une portion seulement du contingent annuel ira combler, dans les diffé-

rents corps de troupes, les vides produits par les libérations, la maladie ou toute autre cause accidentelle ; la seconde portion sera réunie dans les dépôts des corps pendant trois mois la première année, pendant deux mois la seconde, et un mois seulement la troisième, afin d'y recevoir une instruction sommaire, puis renvoyée le reste du temps dans ses foyers, en vertu de congés, et rendue ainsi à la vie civile.

Dans chaque département on réunira, autant que possible au chef lieu, les jeunes soldats de cette deuxième partie du contingent destinés à l'infanterie ; les hommes destinés à la cavalerie ou à l'artillerie seront groupés dans les garnisons de cavalerie ou dans les écoles d'artillerie les plus voisines.

Si l'on compare ce système avec celui que l'on a mis en pratique depuis le commencement de l'Empire, et qui consistait à prendre tous les ans le contingent entier et à en renvoyer une partie après deux ou trois ans de présence sous les drapeaux, on reconnaîtra que le nouveau système est pour la population un véritable soulagement.

La facilité d'augmenter ainsi rapidement l'effectif de l'armée en cas de nécessité permet de n'exiger d'une partie des hommes appelés à servir le pays que quelques mois seulement de leur temps pendant un petit nombre d'années, et de rendre ainsi à l'agriculture et à l'industrie des bras qui faisaient défaut, et que l'armée retrouverait exercés à manier le fusil si les circonstances venaient à l'exiger. (*Moniteur.*)

Dispositions relatives aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent.

D'après les dispositions arrêtées par l'Empereur pour le recrutement de l'armée de terre, le contingent annuel de chaque classe sera appelé à l'activité en totalité.

Les jeunes soldats de la première portion du contingent seront dirigés, comme par le passé, sur le dépôt de leurs corps.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion, ils seront soumis à des règles spéciales, et

il sera procédé à leur égard de la manière suivante :

Pour l'infanterie, il sera placé un ou plusieurs dépôts d'instruction par département, selon l'importance du contingent annuel de ce département et les ressources du casernement.

Après le départ des jeunes gens destinés aux bataillons actifs, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent seront rassemblés pendant le temps des semestres, du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, dans l'un des dépôts d'instruction établis dans leur département, pour y être exercés, la première année, pendant trois mois, après lesquels ils seront renvoyés provisoirement en congé dans leurs foyers.

La deuxième année ils seront appelés dans les dépôts pour y être exercés de nouveau pendant deux mois, et la troisième année pendant un mois.

Après la troisième année ils demeureront assujettis aux appels semestriels prescrits par l'instruction du 15 avril 1857.

Pendant leur réunion dans les dépôts, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent recevront les prestations journalières attribuées aux soldats de leur arme, et l'indemnité de route pour aller et retour.

Ils recevront, en outre, à leur arrivée dans les dépôts, des effets d'habillement, de grand et de petit équipement.

A leur départ pour aller en congé dans leurs foyers, ils emporteront certains effets qu'ils seront tenus de conserver jusqu'à leur libération du service.

Les autres effets restent en dépôt.

Les jeunes soldats, pendant le temps d'instruction, seront administrés par les soins de dépôts d'infanterie, mais distinctement, sans confusion, ni centralisation de leurs dépenses avec celles du corps proprement dites.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent, destinés aux armes spéciales (*cavalerie et artillerie*), seront réunis, pour leur instruction élémentaire, au corps de leur arme le plus à proximité, et, autant que possible, pendant le temps des semestres.

Les hommes destinés au génie seront réunis à ceux de l'infanterie.

Hors du temps pendant lequel les jeunes soldats seront réunis pour leur instruction, ils continueront d'être administrés (sous le rapport du recrutement), par le dépôt de recrutement de leur département.

Les dispositions qui précèdent doivent, dès à présent, être appliquées aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1859, qui se trouve encore dans ses foyers.

En conséquence, ces jeunes soldats seront convoqués, comme l'ont été ceux de la portion déjà appelée à l'activité, au moyen d'ordres de route établis par les sous-intendants militaires ; leur réunion devra s'effectuer le 1^{er} février 1861.

La compagnie du chemin de fer du Nord vient de prendre, en vue de favoriser le commerce, diverses mesures qui sont en ce moment soumises à l'autorité supérieure et affichées dans les gares, c'est-à-dire présentées au contrôle préalable du public, dont les observations, s'il y a lieu, doivent être adressées soit à la préfecture, soit au commissaire de surveillance administrative à la gare.

La compagnie vient également de soumettre à l'administration supérieure, dit le *Mémorial d'Amiens*, un tarif spécial pour le transport par wagon complet d'au moins 5,000 kilogrammes de bois de construction équarris, planches et madriers expédiés de Saint-Valery, Boulogne, Calais et Dunkerque, à destination de Jeumont, Laon, Beauvais et La Chapelle. Les prix de gare en gare, sont ceux de la sixième série du tarif général. Les expéditions de ou pour une station non dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées, seront soumises au même tarif en payant la distance entière, d'après la dernière station dénommée située avant le lieu de départ, jusqu'à la première station dénommée située après le lieu de destination, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle de la 5^e série du tarif général.

La taxe, d'après le tarif spécial, sera établie

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 JANVIER 1861.

LA CHARTREUSE DE VALBONNE

I

LES CARDINAUX DE LA FARE ET DE BERNIS

C'était par une froide et éblouissante matinée de février ; nous marchions depuis longtemps sur une route neigeuse, à peine trayée, lorsqu'au pied d'une longue colline, une magnifique avenue d'arbousiers et de peupliers s'ouvrit devant nous, comme ces beaux portiques de marbre blanc dont le génie antique semait l'abord des temples et qui faisaient pressentir la demeure des dieux. La nature se présentait à nos regards sous un aspect des plus saisissants. Les peupliers, couverts de givre, s'élevaient légèrement, semblables à d'élégants obélisques ornés d'arabesques et d'hieroglyphes innombrables. Les arbousiers montaient en spirale, s'arrondissaient en voûte, et, s'élevant en ogive, se rejoignaient pittoresquement à leur sommet. Les rameaux flexibles, fuyants, échevelés, qu'argentait une poudre d'albâtre, couraient çà et là, s'entrelaçaient avec amour, et formaient en s'embrassant des figures bizarres et des dessins capricieux : architecture magique qui tenait à la fois de la réalité et de la fiction, et qui semblait comme un jeu fantasque de ces gracieux

esprits de l'air auxquels l'imagination rattache spontanément toutes ces décevantes idées d'enchantement et de féerie ! Le soleil, étincelant dans l'espace, donnait un air de fête à ce magnifique spectacle, et animait ce paysage givré en répandant çà et là sur la crête des monts et dans la profondeur des vallées une lumière admirable et de sublimes reflets.

L'impression pénétrante du froid put seule nous arracher à l'admiration dans laquelle nous avions plongés, mon compagnon et moi, ces coquetteries adorables de la nature. Nous secouâmes les frimas de nos habits et pressâmes le pas pour arriver à Saint-Marcel. Peu à peu le soleil disparut, le givre tomba des arbres sous le souffle impétueux de la bise, et il ne nous resta plus du magique spectacle de la matinée qu'un vil et ineffaçable souvenir.

Nous regûmes du père Daniel l'accueil le plus touchant. Ce fut avec des larmes de joie qu'il serra dans ses bras octogénaires le petit-fils de celui dont il avait été pendant quarante années le serviteur fidèle et dévoué. Et tandis que l'excellent vieillard faisait à Théodore le récit des malheurs qui s'étaient apesantés sur sa noble famille, je tirai mon portefeuille et me mis à griffonner sur mes tablettes mes impressions de la journée.

Il en est de Saint-Marcel comme de la Cléanthis de Regnard qui n'était ni fille, ni femme, ni veuve. Ses habitants ne veulent pas que ce soit un village, ni même un bourg ; car Saint-Marcel, disent-ils avec un peu de vanité, était autrefois entouré de remparts du haut desquels leurs pères ont soutenu un siège contre les Sarrasins. Mais le bourg Saint-Andéol et autres lieux voisins font la sourde oreille et s'obstinent à ne pas vouloir que ce soit une ville. Ce qu'on

ne peut disputer à Saint-Marcel, c'est le magnifique panorama qu'il déploie sous les yeux du voyageur. Sept départements sont là qui lui servent, pour ainsi dire, de ceinture. La vue se promène avec délices du pont du Card au mont Ventoux, des Tours de Saint-Rémy aux Alpes dauphinoises, des opulents côtes du Rhône aux montagnes pelées de la Lozère. Toutefois, Saint-Marcel ne figurerait pas sur nos tablettes si je n'eusse voulu consacrer l'hommage de gratitude et d'affection offert par mon ami au serviteur éprouvé de sa maison. Saint-Marcel a été cependant le berceau de deux éminents dignitaires de l'Eglise, les cardinaux de La Fare et de Bernis. Le premier n'est guère connu que par le calembourg nobiliaire de ses écussons qui sont des flambeaux ou phares, surmontés de cette modeste devise : *Lux nostris, hostibus ignis* ; ce que l'on peut traduire par ces mots : *Lumière aux nôtres, feu sur l'ennemi.* (Traduction libre).

Le prince de Ligne a dit quelque part : « Que de petites choses qu'on ne remarque pas, et qui contribuent à des résultats importants ! » Cette pensée est d'une justesse presque mathématique. C'est à la chute d'une pomme qu'est due la découverte de la pesanteur de l'air ; c'est un verre microscopique qui mit la Hollande à deux doigts de sa perte, et c'est une culotte de velours qui éleva l'abbé de Bernis au pinacle des honneurs politiques et aux premières dignités de l'Eglise.

Voici l'histoire de cette culotte, telle à peu près qu'elle me fut contée en 1814 par un spirituel vieillard qui avait beaucoup connu le cardinal de Bernis et l'avait suivi à Rome, lorsqu'il quitta son diocèse d'Alby pour aller assister au conclave qui suivit la mort de Clément XIII.

L'abbé de Bernis était, comme on appelait cela dans son temps, un homme bien né, mais sa fortune était des plus minces, et il végétait tristement au séminaire de Saint-Sulpice ; il n'en était pas moins chanoine et comte de Lyon ; mais il n'avait que le titre sans le canonat ; et tout son revenu consistait dans une pension de quinze cents francs que lui faisait sa famille. L'abbé de Montzet languissait dans le même séminaire et n'était pas plus fortuné : ils se lièrent tous deux d'une amitié qui ne se démentit jamais. Rien n'était à l'un qui ne fût à l'autre ; mais ce rien était effectivement rien, et ils ne rêvaient qu'aux moyens d'en faire quelque chose.

Une nuit où l'abbé de Bernis ne pouvait obtenir aucun soulagement du dieu des pavots, il implora le dieu des vers. Celui-ci vint à son aide et lui dicta une jolie petite pièce de vers dont la marquise de Pompadour est l'héroïne. Dès qu'il fut jour, la pièce parvint à son adresse ; et, peu de temps après, le poète, dont la naissance pouvait jusqu'à un certain point justifier les grâces de la cour, fut invité à dîner chez la favorite. Aussitôt il court chez l'abbé de Montzet.

— Mon ami, notre fortune est faite ; Mme de Pompadour me prie à dîner.

— Tu te flattes ; un billet d'invitation n'est pas la feuille des bénéfices.

— Laisse-moi faire ; tu verras que l'un mène à l'autre.

L'abbé de Bernis fut exact au rendez-vous, et y parut avec tout le charme d'une aimable figure et d'un esprit pétillant et frais. Il enchantait la société et surtout la maîtresse de la maison.

Après le repas, la marquise propose une partie de jeu. L'abbé refuse.

— Je sais, dit-elle, qu'un séminariste n'a pas la bourse bien garnie, mais je serai de moitié